

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 342

Artikel: Armée : le compromis de l'horizon 80
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée: le compromis de l'horizon 80

Les échanges d'hommes, de biens et d'informations tissent entre les peuples un réseau d'intérêts — et de luttes — toujours plus solidaires. Mais les peuples continuent de s'organiser en Etats. Et ce modèle politique semble garder toute sa force d'attraction, comme le prouve l'exemple des luttes de libérations coloniales. Les relations entre les Etats restent commandées par l'égoïsme et la loi du plus fort. Les risques de conflits, armés ou non, perdurent au travers des tensions et des crises. Pour certains, ainsi les dirigeants de la Chine populaire, qui exhorte l'Europe occidentale à la vigilance, ils auraient même tendance à augmenter. Pour longtemps encore, l'existence des Etats et les préoccupations de sécurité pèsent sur l'avenir de l'humanité.

Depuis une dizaine d'années, les autorités fédérales se sont donc efforcées de définir une politique de sécurité pour notre pays. Cette recherche, nouvelle, s'est effectuée pratiquement sur la place publique, par la voie de messages, lois, rapports et délibérations parlementaires. Ainsi, après l'organisation des troupes de 1961, la conception de l'engagement de l'armée définissait en 1966 les objectifs de la défense armée. La loi sur la défense nationale globale de 1970, le rapport sur la conception du service civil en 1971 et finalement le rapport sur la politique de sécurité en 1973 replaçait cette armée dans un ensemble plus vaste. Tel est le cadre dans lequel doit s'inscrire la lecture du rapport « Plan directeur - Armée 80 » qui vient de paraître. Sans revenir sur les principes antérieurement définis, ce nouveau texte trace la direction dans laquelle s'inscrivent les objectifs, les moyens et la conduite de l'armée pour les années 80. Son importance politique est indéniable, malgré la technicité apparente et toute relative des questions abordées.

Le rapport du Conseil fédéral souligne quelques changements essentiels survenus ces dernières années à la suite des conflits armés et des découvertes techniques. Ainsi la perspective de l'emploi

d'une arme nucléaire ou chimique miniaturisée, qui limiterait le risque d'escalade atomique, mais doterait son possesseur d'une puissance redoutable. La recherche de l'effet de surprise, facilitée par la conduite électronique des engins et l'usage combiné des armes terrestre et aérienne. Ou l'amplification de la guerre indirecte (sabotages, subversion, arme économique et financière, etc...) En outre, le paysage dans lequel devrait évoluer notre armée a profondément changé depuis vingt ans, en raison de l'extension des habitations et de la construction des routes nationales qui tracent des voies nouvelles de pénétration. A ces changements s'ajoutent des servitudes. Les effectifs de l'élite vont diminuer de 10 000 jusque vers 1985, en raison du fléchissement démographique. Les dépenses militaires, qui ont fortement diminué depuis plusieurs années — ce que le message ne relève pas — ne s'accroîtront pas, pour d'évidentes raisons politiques, à moins que ne survienne une grave crise internationale. Le système de milices allonge les délais de mobilisation et augmente donc les risques d'une attaque surprise qui ne cesse de perfectionner ses effets.

Pas de bouleversements

Compte tenu de tout cela, le rapport ne bouleverse pas les conceptions antérieures. Il en accentue certains traits, dans un sens attendu. Il ne revient pas sur la distinction, maintenant admise, entre protection de la neutralité et défense du territoire. Il ne limite plus ce dernier au Réduit, cher aux anciens combattants de 39-45, mais souligne que l'ensemble du pays doit être défendu. Et cela sur la frontière déjà, ce qui exige un renforcement du système d'alerte. L'opposition qui, si longtemps, divisa les stratégies, est fortement atténuée, sinon abolie, entre défense sur des points d'appuis immobiles et défense par contre-attaques mobiles. C'est sur la totalité du territoire, contre une menace à la fois terrestre et aérienne que l'armée

doit résister par une coopération des forces statiques et mobiles et la collaboration inter-armes.

A l'horizon 80 se profile donc un instrument militaire plus souple, dont les différentes parties seront davantage interchangeables et plus autonomes qu'aujourd'hui dans leur engagement.

Les lacunes

Les spécialistes apprécieront les mesures concrètes envisagées. Au plan des lacunes, nous nous étonnons de ce que notre dépendance énergétique par rapport à l'extérieur, compte tenu des chars et des avions dont on souligne à l'envi l'importance, ne soit pas l'objet d'une réflexion plus approfondie. De même la question financière, dont on nous dit trop rapidement qu'elle devrait pouvoir s'inscrire, en dix ans, dans la planification connue des dépenses militaires, mériterait un examen soigné. Et si l'on attire l'attention sur le facteur psychologique, notamment dans la guerre indirecte, rien de très concret n'est envisagé apparemment sur ce plan ni pour l'armée, ni pour la population civile. Enfin, on peut se demander si la défense de la totalité du territoire ne se révélera pas comme très coûteuse en vies humaines, compte tenu des obstacles naturels et bâtis qui limiteront l'emploi de nos chars.

Le texte proposé revêt donc un caractère de compromis évident. D'où quelques questions, puisqu'il s'agit d'envisager l'avenir. Cet horizon 80 ne risque-t-il pas, soit de nous entraîner dans de nouvelles dépenses, puisque l'on entend garder à la fois les armes du combat moderne et les moyens de la défense territoriale ? Dans le cas contraire, n'affaiblit-on pas l'instrument dans son ensemble en voulant contenter, par un saupoudrage général, tout le monde ? S'il faut prévoir des engagements financiers nouveaux, il faudra donc bien envisager des économies ailleurs, comme sur les cours de répétition que l'on pourrait espacer d'autant plus aisément qu'ils ne regroupent souvent aujourd'hui que des effectifs squelettiques, avec des budgets rognés, qui ne permettent plus une instruction

solide. La diminution démographique, au lieu d'entraîner une réduction linéaire dans des troupes déjà insuffisamment dotées en hommes, ne devrait-elle pas s'accompagner d'une refonte éventuelle de l'organisation de 61, avec disparition de certaines unités, ce qui est évidemment toujours délicat au vu des susceptibilités cantonales, par exemple ? Mais il y a politiquement plus grave. Le caractère trop vague de certaines propositions du plan directeur - armée 80 laisse la voie ouverte à deux interprétations. Celle des partisans d'un renforcement de l'effort militaire, qui ne se justifie pas en temps de paix, soit sur le plan financier, soit sur celui de l'augmentation des obligations de service. Au contraire, si l'obstacle politique se révèle trop difficile à franchir sur cette voie, on entendra les partisans d'un abandon partiel ou total de l'armée de milice qui préconisent, par exemple, la constitution d'une force de frappe, même classique, qui jouerait les pompiers, en renfort éventuel d'une garde territoriale.

Insuffisant

Le grand absent de ce message est donc finalement le combat classique, mené sur place, avec des moyens rustiques. Par rapport aux élucubrations des années 60 sur les divisions de chars et les flottes aériennes évoluant sur le Plateau, on s'en est singulièrement rapproché, c'est vrai. Mais à ce problème qui descend jusqu'à la guérilla, le message du Conseil fédéral ne consacre que quelques lignes bien insuffisantes. La seule justification d'une armée est sa crédibilité militaire. Celle-ci se vérifiera dans la protection de la neutralité, qui exige des moyens de garde des frontières, notamment aériens, limités, mais modernes. Puis, s'il faut malheureusement, dans la défense du territoire national. Il n'est pas évident pour ce second cas que le plan directeur - armée 80, en voulant apprécier correctement la menace extérieure, propose toujours la réponse la mieux appropriée à nos ressources matérielles, humaines et morales.

40 heures: la mystification de Bâle

On a vu combien la publication subite d'une déclaration de l'Union centrale des associations patronales suisses « favorable à la réalisation de la semaine de quarante heures avec péréquation des salaires » avait pesé sur les débats de l'Union syndicale suisse lors de son dernier congrès de Bâle. Face à la « révélation » de ce qui pouvait paraître comme l'ébauche d'un consensus entre patronat et syndicats, se sont trouvées balayées les propositions de lancement d'une initiative, se sont trouvées renforcées les positions des partisans de négociations conventionnelles en la matière.

On a vu aussi (DP 341) combien cette manœuvre patronale ressemblait à celle tentée il y a quinze ans pour geler les pourparlers sur la semaine de 44 heures...

Aujourd'hui, les véritables positions patronales se dessinent mieux ; et quinze jours à peine après le vote des délégués de l'USS, on peut dire qu'ils ont été trompés de la manière la plus évidente.

Ce ne sont pas là de simples hypothèses, mais des certitudes. La Société pour le développement de l'économie suisse, porte-parole du patronat et de la finance vient de publier (bulletin 48/75) un « mémorandum de l'Union centrale des associations patronales suisses concernant la politique à moyen terme en matière d'horaires de travail », mémorandum qui précise le rapide communiqué diffusé « en primeur » aux délégués syndicaux à Bâle. Ce document réduit à rien, ou pratiquement rien, de supposées concessions du patronat vers les 40 heures. Qu'on en juge plutôt !

La conception générale. En période de récession ou de stagnation économique, sous peine de « chômage supplémentaire », « compétitivité des entreprises suisses oblige », il n'est pas possible de diminuer encore les horaires de travail. Si une nouvelle phase de croissance survenait, « on pourrait à nouveau envisager de réduire les horaires de travail sans réduction correspondante des salaires ; il faudrait toutefois renoncer, dans

ce cas, à une nouvelle augmentation des salaires réels, à des vacances supplémentaires et à une extension de la sécurité sociale ». Aux travailleurs et à leurs organisations, aux consommateurs et aux forces politiques de choisir !

On le voit, la négociation, si négociation il peut y avoir sur de telles bases, s'annonce pour le moins ardue ! D'autant plus que le patronat émet une dernière réserve : « Il est nécessaire d'avoir conscience des dangers que comporte en soi la diminution des horaires de travail en période de croissance ; en effet, les moteurs de cette croissance se trouvent par là-même à nouveau freinés »...

Aux calendes grecques

Que reste-t-il, dans ces conditions, d'une prétenue « ouverture » patronale ? De toute façon, à en croire toujours l'Union centrale des associations patronales, les éventuelles négociations ne sont pas pour demain : « Il est encore impossible de prévoir avec exactitude quand la récession pourra être surmontée et quelle sera l'importance de la reprise qui s'en suivra, aussi ne saurait-il être question pour le moment de planifier de manière stricte les différentes étapes d'une diminution des horaires de travail ». Davantage même : ces éventuelles négociations pourront-elles avoir lieu un jour ? « Il reste à espérer que le produit national par tête d'habitant s'accroîtra à nouveau dès que l'on aura pu surmonter la phase de récession actuelle ; toutefois, l'on ne saurait guère compter sur des taux de croissance comparables à ceux atteints lors des dernières décennies »... Cela n'empêche pas le patronat de menacer : il se « réserve la possibilité d'interrompre la poursuite des entretiens envisagés au cas où l'Union syndicale suisse ou les organisations qui lui sont proches chercheraient entre-temps à déterminer par la voie législative la politique à suivre à moyen terme en matière d'horaires de travail ». La mobilisation des travailleurs fait encore peur !